



**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Approbation et autorisation de signature d'une convention de partenariat open data entre le conseil départemental des Hauts-de-Seine et la ville de Sceaux relative à la mise à disposition à titre gratuit au profit de cette dernière d'une plateforme électronique de dépôt de ses données publiques**

Séance du 23 mai 2019

Convocation du 17 mai 2019

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois mai à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-sept mai se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mmes Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Bruno Philippe, Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, MM. Thibault Hennion, Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Patrice Pattée par M. Philippe Laurent,  
Mme Claire Vigneron par M. Jean-Pierre Riotton,  
M. Xavier Tamby par M. Christian Lancrenon,  
M. Othmane Khaoua par M. Jean-Philippe Allardi,  
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Monique Pourcelot,  
Mme Catherine Arnould par Mme Chantal Brault

Etaient absents non représentés :

M. Thierry Legros,  
Mme Catherine Lequeux,  
M. Timothé Lefebvre,  
Mme Sophie Ganne-Moison

Secrétaire de séance :

M. Thibault Hennion

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 23 mai 2019

**OBJET : Approbation et autorisation de signature d'une convention de partenariat open data entre le conseil départemental des Hauts-de-Seine et la ville de Sceaux relative à la mise à disposition à titre gratuit au profit de cette dernière d'une plateforme électronique de dépôt de ses données publiques**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Florence Presson,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique,

Vu le décret n° 2016-1922 du 28 décembre 2016 relatif à la publication en ligne des documents administratifs,

Vu le décret n° 2017-638 du 27 avril 2017 relatif aux licences de réutilisation à titre gratuit des informations publiques et aux modalités de leur homologation,

Considérant l'obligation légale incombant aux collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants et d'au moins 50 agents à fin de publication électronique de leurs données administratives, sous forme de données ouvertes dont l'accès et l'usage sont laissés libres à tous,

Considérant l'initiative du conseil départemental des Hauts-de-Seine tendant à la mise à disposition d'une plateforme à destination des communes,

Considérant que cette plateforme est mise à disposition à titre gratuit et pour une durée indéterminée, que la Ville peut renoncer à tout moment à cette utilisation sous réserve du respect d'un préavis de trois mois,

Considérant la pleine et entière autonomie dont la commune jouit dans le choix et la gestion des fichiers qu'elle transfère sur cette plateforme dans un format librement consultable et réutilisable,

Considérant l'avantage qu'il y a pour la commune à utiliser cette plateforme dont les coûts de réalisation et d'entretien ne lui incombent pas,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention de partenariat open data entre le conseil départemental des Hauts-de-Seine et la ville de Sceaux relative à la mise à disposition à titre gratuit au profit de cette dernière d'une plateforme électronique de dépôt de ses données publiques.

AUTORISE le maire à signer la convention partenariat open data, annexée à la présente.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

